

foi de ma conduite. Je n'ai jamais supposé, en venant, que l'on me rendrait responsable d'une situation que je n'avais pas créée et de laquelle ni Dieu ni la postérité ne me jugeront coupable. Je puis être responsable des actes de mon administration, mais non d'événements auxquels je n'ai pris aucune part. Dans l'avenir du gouvernement que je devais fonder, j'engageais aussi mon propre avenir, mon nom et celui de ma famille. Pendant bien des mois, de sang-froid, sans l'excitant de la passion, j'ai cru pouvoir faire le bien de cette nation que j'aimais par reconnaissance <sup>1</sup>.

« .... L'insuccès de l'entreprise démontre la force des sentiments républicains dans le pays, mais nullement un crime de ma part, à moi qui, en agissant comme je l'ai fait, étais animé de droites et patriotiques intentions. Si l'instinct de l'humanité est de faire le bien, j'ai voulu le faire, et j'ai pensé pouvoir le faire pour un peuple par lequel je me croyais appelé <sup>2</sup>.

» .... Je veux que le Mexique me juge sans la précipitation d'un procès exclusivement militaire, parce que je désire qu'il connaisse des révélations importantes pour son existence, pour son bonheur <sup>3</sup>.

« .... Je regrette du fond du cœur que ma mort

1. *Memorandum*, p. 41

2. *Memorandum*, p. 42.

3. *Memorandum*, p. 48.

puisse causer à la République quelques jours de chagrin. Ma vie ne pourrait jamais nuire au pays pour la félicité duquel je fais mille vœux... On m'a accusé d'un crime que l'on veut identifier ou tout au moins assimiler au délit de trahison à la patrie; or, on ne peut me juger que pour ma conduite pratique et pour les mesures que j'ai prises <sup>1</sup>.

« .... La personnalité de M. Juarez ne trouvera pas, dans la multitude de lois et de décrets promulgués, un seul mot qui blesse sa réputation. J'ai toujours cru honorable la constance de ses efforts... Mon retour d'Orizaba eut pour unique objet de ne pas jeter le pays dans un nouveau réseau de discordes où les forces françaises prétendaient le pousser en m'obligeant à partir, pour hâter le résultat d'une œuvre qu'elles poursuivaient depuis plusieurs mois. Je revins à Mexico avec la ferme résolution d'arriver à un arrangement avec le chef de la République, au moyen d'un congrès qui donnerait la paix au pays, et dont les personnes qui m'accompagnaient avaient accepté l'idée avec empressement. La lutte militaire et la ferme résolution de M. Juarez de n'accepter aucune transaction me firent perdre toute espérance. J'en avais cependant encore en venant à Queretaro avec cet objet et je chargeai M. Antonio Garcia de préparer les voies à un accommodement. Rien ne put être obtenu. De là résulte le

4. *Memorandum*, p. 50.

procès qui m'est fait. Pressentant le malheur qui devait m'arriver, si l'on n'acceptait pas le congrès ou quelque autre moyen de pacification, je fis déposer mon abdication entre les mains d'une personne en qui j'avais toute confiance, pour le cas précisément où je serais fait prisonnier. C'était, de ma part, un acte spontané que je n'ai pas voulu qu'on pût interpréter comme un acte forcé. Je faisais tout en vue de la pacification à laquelle je n'ai pas eu le bonheur d'arriver<sup>1</sup>. »

La requête des défenseurs se terminait par ces mots :

« La vie de Maximilien, si le citoyen président veut bien accorder la grâce, en cas de condamnation à la peine de mort, sera le témoignage éclatant que le même gouvernement qui a su tenir tête à une guerre étrangère injuste, sut être généreux avec les vaincus, et grandira ainsi le nom du Mexique indépendant et libre. »

Toujours renfermé dans sa correcte froideur, le gouvernement répondit qu'il n'était pas possible de prononcer sur un recours en grâce avant de savoir si l'accusé était condamné ; que, dans l'éventualité d'une condamnation, si le gouvernement était appelé en temps opportun à prendre une décision, il pèserait les considérations expo-

1. *Memorandum*, p. 53

sées par les requérants en même temps que les autres motifs qui devraient régler sa conduite.

Les choses en étaient là lorsque arriva à San Luis le baron Magnus, venant solliciter à son tour, au nom de la Prusse, de l'Autriche, de la Belgique, de l'Europe entière. Conduit par les défenseurs chez MM. Lerdo de Tejada et Iglesias, il plaida sa cause avec une chaleur communicative, invoquant tour à tour les longues relations d'amitié entre la Prusse et le Mexique, l'intérêt qu'il y avait pour celui-ci à se concilier l'Europe et la solidarité des sentiments qui devaient nécessairement animer tous les gouvernements européens dans une circonstance comme celle qui se présentait. M. Lerdo écouta le diplomate comme il avait écouté les avocats, puis, le moment venu de parler : « Le gouvernement, dit-il, a agi suivant les règles de la justice en soumettant Maximilien à un conseil de guerre conformément à une loi préexistante, dont il n'est pas possible aujourd'hui d'écarter les prescriptions. Il faut donc attendre la décision du conseil. Cette loi a été appliquée à des Mexicains ; rien ne pourrait justifier une exception en faveur précisément du chef de la rébellion. » Le président Juarez qui reçut, lui aussi, M. de Magnus, déclara également inadmissible toute modification dans la procédure, en se tenant d'ailleurs sur une extrême réserve touchant ce qui pourrait être finalement décidé quant au sort de l'empereur.

Le lendemain, on recevait de Queretaro la nouvelle que le procès venait de commencer et M. Magnus tentait un nouvel effort. Cette fois c'était par écrit qu'il s'adressait à M. Lerdo. Après avoir rappelé l'entretien de la veille et les considérations qu'il avait fait valoir, il ajoutait :

« La haute pénétration qui distingue Votre Excellence comme homme d'Etat, ne peut se dissimuler que les Etats-Unis aussi bien que les gouvernements européens estiment au plus haut prix la vie du prisonnier ; par suite, la reconnaissance envers ceux qui auront épargné cette vie les obligera à offrir toutes les garanties que peut désirer la nation mexicaine pour conserver son indépendance et sa liberté. Mon gouvernement a toujours porté et porte encore un intérêt sincère à la paix du Mexique, à ses destinées. Si ma médiation aussi insistante que respectueuse était couronnée de succès, je ne doute pas que le gouvernement de Sa Majesté le roi de Prusse ne fût heureux de travailler et d'aider de tout son pouvoir au bonheur et à la paix du Mexique. Je me permets donc, dans l'intérêt du Mexique, comme dans l'intérêt de l'humanité, de réitérer avec pleine confiance auprès de Votre Excellence ma respectueuse supplique, et saisis l'occasion d'assurer Votre Excellence de ma haute considération.

*Signé* : « A.-V. MAGNUS. »

M. Lerdo répondit en date du 15 juin :

« Les personnes qui composent le gouvernement de la république apprécient à leur juste valeur les bonnes relations d'amitié que le gouvernement de la Prusse a autrefois entretenues avec lui. Elles apprécient également et respectent les sentiments qui vous portent à prendre intérêt au sort de l'archiduc dans son malheur.

« En réponse à votre communication d'hier, je répèterai ce que j'ai déjà eu l'occasion de vous dire dans notre conférence antérieure : que, dans une question d'importance aussi grave et aussi digne de la plus profonde attention que celle qui concerne le sort de l'archiduc Maximilien et de tous les prisonniers de Queretaro, les personnes qui composent le gouvernement de la république ont médité et méditeront, en même temps que ce que vous avez exposé, toutes les considérations qu'il y a lieu d'avoir en vue pour mettre en balance avec la plus mûre délibération tous les motifs de clémence et de bonté et tous les devoirs qu'imposent la justice et la nécessité d'assurer la paix de la république.

« Je saisis l'occasion de vous assurer, monsieur le baron, que je suis votre très-respectueux et très-obéissant serviteur.

*Signé* : « S. LERDO DE TEJADA. »

Toujours la réponse immuable, attestant par sa

glaciale uniformité, plus encore que par ses termes, qu'elle était l'expression d'une résolution non moins immuable.

Cette résolution, au surplus — on pourrait dire cet arrêt — se trouvait écrite en toutes lettres, depuis deux mois, dans un document officiel qu'on ne connaissait pas alors. La tentative d'interposition du gouvernement des Etats-Unis, à laquelle les défenseurs de Maximilien faisaient allusion dans un de leurs exposés à M. Lerdo, s'était produite bien avant la chute de Queretaro. Dès les premiers jours d'avril, dans la prévision de la catastrophe qui, pour tout le monde, n'était qu'une question de temps, M. Wydenbruck, ministre d'Autriche à Washington, avait sollicité, au nom du gouvernement, l'intervention du secrétaire d'Etat américain en faveur du futur prisonnier. La note du diplomate autrichien se terminait par ces mots : « Nous n'hésitons pas à vous faire cette demande, monsieur le secrétaire, non-seulement parce que nous avons confiance dans les dispositions amicales du gouvernement américain, mais parce que ce gouvernement paraît avoir le droit de contraindre Juarez à respecter les prisonniers de guerre, attendu que c'est à l'appui moral des Etats-Unis que le Mexique doit ses avantages actuels. » Sans s'arrêter au reproche indirect qu'il aurait pu voir dans ces dernières lignes, M. Seward admit la requête et expédia sur-le-champ des instructions conformes à

M. Lewis D. Campbell, revêtu depuis six mois du titre de représentant des Etats-Unis près le gouvernement de la République mexicaine. Ce diplomate à distance, qui s'était présenté, on se le rappelle peut-être, en rade de Vera-Cruz vers la fin de novembre 1866 avec le général Sherman et avait repris la mer après avoir su que l'empereur ne quittait pas le Mexique, attendait depuis lors à la Nouvelle-Orléans le moment d'aller présenter au président Juarez ses lettres de créance sans s'exposer à trop de fatigues. C'est là qu'il reçut la dépêche suivante :

Washington, 6 avril 1867.

« *M. L. D. Campbell, ministre des Etats-Unis au Mexique.*

« La capture du prince Maximilien, à Queretaro, par les armées républicaines, semble probable. La sévérité déployée envers les prisonniers à Zacatecas fait craindre que la même rigueur ne soit exercée envers le prince et ses troupes étrangères. De telles extrémités seraient fâcheuses pour la cause nationale du Mexique et pour le système républicain dans le monde entier. Vous communiquerez au président Juarez, promptement et par les moyens à votre disposition, le désir de ce gouvernement que, dans le cas où ils seraient faits prisonniers, le prince et ses défenseurs

reçoivent le traitement humain accordé par les nations civilisées aux prisonniers de guerre.

« *Signé*: Wm. H. SEWARD. »

Que serait-il advenu si, au reçu de cette dépêche, M. Campbell, se faisant débarquer à Tampico par un steamer de la marine américaine, fût allé prendre possession de son poste à San Luis et s'y fût, par conséquent, trouvé au moment de la chute de Queretaro pour soutenir en personne les vues de son gouvernement en faveur de la clémence? Il serait assurément téméraire de se prononcer. Mais une prière ou une remontrance directe faite au nom d'un puissant voisin à qui le Mexique ne devait certainement pas tout ce que l'on a cru, mais devait cependant quelque chose, une telle prière ou une telle remontrance, soutenue avec l'insistance que permet la discussion orale, aurait eu à tous égards une portée, une efficacité autre que celle d'une froide missive. M. Otterbourg avait montré durant le siège de Mexico ce que peut un simple consul, même vis-à-vis d'un gouvernement auprès duquel il n'est pas accrédité, lorsqu'il sait rappeler à propos qu'il a derrière lui un grand pays. M. Campbell comprit différemment son rôle, ou plutôt ne le comprit pas. Au lieu de se mettre en route pour San Luis, il se contenta d'y expédier un exprès porteur d'une note maladroite et sèche. M. Lerdo

répondit, sur un ton de froide et altière ironie, en termes qui revenaient à dire que le Mexique, ayant reconquis son autonomie sans l'appui de personne, n'avait ni ordres ni conseils à recevoir au sujet des décisions qu'il croirait devoir prendre. En ce qui concernait l'empereur, le ministre de Juarez se bornait à dire :

« Après la retraite de l'armée française, l'archiduc Maximilien a voulu continuer à répandre stérilement le sang des Mexicains. Si l'on excepte trois ou quatre villes dominées encore par la force, la République tout entière s'est levée contre lui. Cependant il a voulu poursuivre son œuvre de désolation et de ruine, en compagnie de quelques hommes connus par leurs vols et leurs assassinats, déshonorés par la conduite qu'ils ont toujours tenue dans les malheurs de la République. Dans le cas où des personnes sur lesquelles pèse une pareille responsabilité viendraient à tomber entre nos mains, *il ne me paraît pas qu'elles puissent être considérées comme de simples prisonniers de guerre*, car leurs crimes sont définis par le droit des gens et par les lois de la République. Le gouvernement, qui a donné jusqu'ici tant de preuves de ses principes d'humanité et des sentiments de générosité qui l'animent, doit peser actuellement, dans le fond de sa conscience, ce qu'exigent de lui la justice et ses devoirs envers le peuple mexicain. »

Dans ce paragraphe, écrit le 27 avril, on trouve déjà mot pour mot l'invariable argumentation et l'inexorable formule contre lesquelles vinrent se briser, six semaines plus tard, toutes les instances de MM. Riva Palacio et Martinez de la Torre, tous les efforts du baron Magnus.

Quant aux Etats-Unis, ils n'allèrent pas au delà de leur première démarche. Les cinq semaines qui s'écoulèrent entre la reddition de l'empereur et sa mort eussent amplement donné au cabinet de Washington le temps de tenter une nouvelle intercession en faveur du captif ; il ne jugea pas à propos de le faire ou, dans tous les cas, il s'y prit trop tard. M. Otterbourg, par le rôle qu'il venait de jouer, par la situation qu'il avait su se faire, était l'intermédiaire indiqué pour agir dans la circonstance avec le plus d'efficacité. Malheureusement, les lettres de créance qui lui apportaient, avec le titre de ministre plénipotentiaire, le droit de parler officiellement à Juarez et à ses conseillers au nom des Etats-Unis, ne lui parvinrent que le 21 juin. Il ne dépendait plus d'aucun pouvoir humain de rendre la vie à Maximilien<sup>1</sup>.

1. Voir aux *Notes et pièces justificatives*, lettre F.

### CHAPITRE XIII

SOMMAIRE : L'empereur dicte son testament. — Projet d'évasion. — Piège tendu aux diplomates. — Ils sont sommairement expulsés de Queretaro ainsi que la princesse de Salm. — Le procès devant le conseil de guerre. — Réquisitoire et plaidoeries. — Arrêt de mort. — Suprême effort pour obtenir la grâce. — Refus définitif. — L'exécution fixée au 16 juin. — Elle est reportée au 19.

Les journées remplies à San Luis par tant de démarches infructueuses s'écoulaient à Queretaro dans une muette et passive attente. Tous les déclinatoires soulevés dans le but d'enrayer la procédure ayant été repoussés, les délais assignés suivaient leur cours. MM. Vazquez et Ortega, auxquels était restée dévolue la tâche délicate et stérile de porter la parole devant le conseil de guerre, préparaient leur plaidoyer avec un dévouement de travail que ne décourageait pas la perspective certaine de l'inutilité de leurs efforts.

M. Hoorickx et M. de Lago passaient plusieurs heures chaque jour dans la cellule du prisonnier.